

**ASSEMBLEE DE PRINTEMPS  
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Conformément aux statuts (titre V), je vous invite à participer à l'Assemblée de Printemps du SY.NA.P.C.C.A. qui se tiendra le

**SAMEDI 9 JUIN 2018, A PARTIR DE 9H,  
AU CFPPA DE DIE - EPLEFPA LE VALENTIN  
AV LYON, 26500 BOURG LÈS VALENCE**

(Longitude : 4°53'41.5"E - Latitude : 44°57'29.8"N)

Lors de votre adhésion au SY.NA.P.C.C.A., vous vous êtes engagé à « Participer aux activités et réunions organisées par le Syndicat ». Je souhaite donc vivement votre participation.

**L'ORDRE DU JOUR SERA LE SUIVANT :**

1. Émargement de la fiche de présence ;
2. Désignation du président et du secrétaire de séance ;
3. Rapport moral présenté par le président :
  - Les événements et les objectifs de l'année 2018 ;
  - La Certification Musher Conducteur de Chiens Attelés (précédent SIL) ; équivalences,...
4. Questions diverses.
  - Les formations, CAP et A TAV (autorisation et capacité « transport d'animaux vivants »), règlement sanitaire « chenil », CCAD (certificat de capacité « animaux domestiques ») sont obligatoires pour être en règle avec la nouvelle législation. (veuillez remplir le bulletin d'adhésion afin de connaître les besoins en formation). Avec le CFPPA de Die à l'automne prochain, il vous sera proposé :
    - une formation de 2 jours sur : TAV (Transport) et règlement sanitaire (gestion sanitaire de élevage)
    - une formation d'une journée sur l'actualisation des connaissances CCAD (obligatoire tout les 10 ans)
      - Merci de bien vouloir nous faire parvenir vos questions écrites (de préférence par mail à [synapcca@gmail.com](mailto:synapcca@gmail.com)), dans les 8 jours. Elles peuvent être collectées par votre représentant de massif.

*Ceux qui ne se sont pas encore acquitté de leur cotisation pourront le faire avant l'ouverture de la séance (appel à cotisation ci-joint).*

**APPEL A VOLONTAIRES AUX POSTES DE SECRETAIRE ET DE TRESORIER**

*Les membres Adhérents et Actifs, à jour de leur cotisation peuvent voter.*

*Conformément aux statuts (art 12), vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent*

**SY.NA.P.C.C.A.**

*de votre choix en lui donnant pouvoir (ci-joint), dûment rempli et signé.*

*Chaque membre du syndicat pourra être porteur de deux procurations. Un même membre ne peut donner de procuration à une Assemblée Générale plus de deux fois consécutives.*

Pour délibérer valablement, l'A.P. doit atteindre un quorum de la moitié plus un. Si le quorum n'est pas atteint l'**Assemblée Générale Extraordinaire** sera convoquée sans délai après la fin de l'Assemblée de Printemps et pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

#### **LE REPAS DE MIDI**

Nous ferons un pique-nique canadien. Chacun devra apporter clapiottes et nectars de sa région, que nous dégusterons ensemble.

Pensez aussi à apporter des boissons, apéritifs, jus de fruits, ...

**FAIT A ETAUX LE 4 MAI 2018**

**Philippe DURDILLY**  
**Président**



#### **POUVOIR**

Je soussigné.....

Demeurant .....

Donne pouvoir à .....

Demeurant .....

Pour me représenter à l'Assemblée de Printemps du SY.NA.P.C.C.A. qui se tiendra le **samedi 9 juin 2013 à DIE à partir de 9h00**, afin de délibérer et prendre part au vote en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à.....

**Signature du mandant**

**Signature du mandataire**